

Gestion « à la petite semaine »

Alors que notre Maison d'arrêt, contrairement à beaucoup d'autres, et ce malgré les nombreux écrous provenant de toute la région grand-est et au-delà, possède encore en son sein plusieurs dizaines de lits inoccupés, notre direction, qui anticipe probablement un déferlement sans précédent des incarcérations, a décidé de mettre en place sans plus de réflexion, une instruction de l'échelon supérieur. Malheureusement, alors que certains éléments de gestion locale auraient pu justifier la non mise en place de cette « commande ministérielle », tout le monde devrait le savoir, dans notre administration, peu importe les risques, la mise en danger et l'insécurité créés, quand ils reçoivent un ordre, nos supérieurs, bravaches d'une heure, se soumettent et obéissent le doigt sur la couture et le front bas.

Pour satisfaire aux instructions, notre direction a donc décidé de transformer notre QSL en hôtel des « 4 vents » où, dorénavant, pourront se croiser des semi-libres, de futurs libérables avec un reliquat de peine de moins de 3 mois, de futurs aménagés... ou pas..., et certains détenus du service général. Bien entendu, tout ceci sans surveillance puisqu'à ce jour aucun personnel n'est affecté à temps plein sur ce secteur, faute à l'absence sempiternel de ressource en personnel, et parce qu'il n'est pas supposé être occupé toute la journée par pléthore d'individus de catégories différentes. L'agent chemin de ronde / SAS piéton-véhicule devra donc, en plus de ses tâches habituelles, prendre en charge le fonctionnement d'un « nouveau » secteur de détention, hors emprisonnement classique comportant la sécurité active adéquate, bien que ce quartier soit, dans les textes, uniquement dévolu au placement sous semi-liberté avec sécurité et surveillance moindre.

Enfin, que dire aussi de l'ambiguïté de la note 100.2026, qui stipule que les détenus hébergés sur le quartier SL n'ont pas accès à d'autres secteurs de l'établissement sauf accompagnés...Accompagnés par qui ??... Mais qui, quelques lignes, plus loin indiquent qu'ils se rendront aux activités et autres mouvements de détention sous surveillance... De qui ??

Malheureusement, l'asservissement de nos responsables locaux, par l'application des décisions de technocrate hors-sol, dans leur bureau climatisé, qui ne connaissent en rien le fonctionnement de notre établissement, passe encore avant la sécurité et les personnels de notre établissement. Il suffit de voir les nombreuses MOS agressives, perturbées psychiatriques ou non, de l'ensemble de la région et extérieure, qui nous sont envoyées, que l'on entasse dans nos dortoirs, et qui ont eu pour incidence, à minima, de

doubler le nombre de violences sur personnels et détenus depuis le début de l'année 2026.

Ainsi face à ces nouvelles élucubrations énarquiennes, nous allons donc avoir,

- Des détenus sur chalons qui naviguent de l'extérieur de la détention vers l'intérieur, et vice-versa, alors qu'ils seront en contact quotidiennement avec des semi-libres qui eux sortent de l'établissement et rentrent tous les jours, plus besoin de drones ou de projections à Chalons...Nous passons à « UBER EAT » !!! Après tout, les autorisations d'entrée d'objets tendancieux, voir illégaux, étant déjà plus ou moins autorisés, ce ne sera donc que continuité dans ces dévoiements.

- Des détenus non aménagés qui seront livrés à eux même, porte de cellule probablement ouverte, mais envers lesquels un agent, non présent, sera responsable. Quel « bleu » sera pendu sur l'autel de la responsabilité si un « fin de peine » ou en attente d'aménagement...ou pas, lors d'un quiproquo entre mouvement, travaux, et accès de véhicule, profite de l'ouverture du portail du SAS véhicule pour prendre la « tangente » ? Si une bagarre éclate ? Ou si un de nos hébergés décide de passer de vie à trépas alors que le chemin de ronde est astreint depuis plusieurs heures à la surveillance d'entreprises ou autres facéties comme actuellement ?

- Quid des détenus placés avant la décision d'aménagement et qu'il faudra aller rechercher équipés car ils ne voudront pas ou plus comprendre qu'il y avait erreur de casting dans leur dossier aménageable qui n'en été pas un ? Quand on voit la gestion et les décisions ubuesques de l'application des peines actuellement, un questionnement légitime semble s'imposer.

- Etc...

Madame la directrice, pour rappel, notre établissement pénitentiaire est, et reste, une maison d'arrêt où la sécurité de l'établissement, et surtout de ses personnels, s'impose et doit rester la seule priorité. Les décisions, même sur commande nationale, ne peuvent être prises qu'après une réelle réflexion commune, dans l'intérêt de la structure et de ses personnels, et non pas, comme trop souvent dorénavant, en tête à tête ou au travers d'un écran, en collusion avec ceux qui visent, il semblerait, en primauté, leur petit intérêt personnel avant celui de l'ensemble de la chaîne d'exécution.

